

Ainsi donc, nos francs-maçons exigent que les élèves des collèges et des écoles laïques n'aient désormais entre les mains que des livres d'où le nom de Dieu et le nom de la France soit exclu ; par conséquent, la franc-maçonnerie met, *ipso facto*, à l'index tous les auteurs classiques du XVII<sup>e</sup>, du XVIII<sup>e</sup>, du XIX<sup>e</sup> siècle. Plus de Bossuet, plus de Fénelon, plus de Racine, plus de Pascal, plus de Victor Hugo, plus de Lamartine. Quels sont les ouvrages qui jouiront de l'*imprimatur* de la secte ?

Au premier abord, nos lecteurs seront certainement tentés de sourire des prétentions de la loge. Nous voudrions bien nous-mêmes partager cette gaîté. Une cruelle expérience nous a malheureusement appris que tous les vœux maçonniques, après avoir au début provoqué nos risées, finissent par passer dans les lois.

Une preuve nouvelle de la conclusion que nous venons de donner ci-dessus :

Le bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique vient de publier les nouveaux programmes d'enseignement des Ecoles normales primaires, celles où se forment les futurs instituteurs et institutrices de l'Etat ; or, paraît-il, la grande nouveauté des ces programmes, c'est la suppression définitive et complète de la partie de la morale qui concerne les devoirs de l'homme envers Dieu.

L'article « sanctions de la morale » y est également supprimé ; donc, dans le nouvel enseignement des Ecoles normales primaires, il ne sera plus du tout question de Dieu, d'âme, et de vie future, pas même de cause première ni d'Être suprême.

(*Voix de N.-D. de Chartres.*)

### Bibliographie

— Nos remerciements à la Maison Toussaint et Cie, fabricants et marchands de vins (194, rue St-Paul, Québec) pour l'envoi d'un exemplaire du joli calendrier pour 1906 qu'elle a publié.

*N'aggravons pas nos peines présentes, en nous préoccupant inutilement de maux qui peut-être ne nous arriveront jamais.*

Aimons notre foyer, notre famille, notre situation, notre état quel que modeste qu'il soit.